

**AVIS PUBLIC  
(Entrée en vigueur)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 633**

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 633 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 2 août 2021, intitulé : « **Règlement numéro 633 décrétant l'acquisition d'immeubles et un emprunt de 3 200 000 \$** », a reçu les approbations suivantes

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite d'un processus de demande de référendum à distance tenu du 5 août au 20 août 2021 inclusivement, conformément à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 6 octobre 2021



Crystel Poirier  
Greffière, LL.L